

BROCANTE VIDE-GRENIER

DIMANCHE 14 Juin 2026

RUE DE VILLEROY (à côté de la salle des fêtes)

91070 BONDOUFLE – TEL 06.71.95.39.25

LA MANIFESTATION A LIEU A L'EXTERIEUR

Accès : A6 de Paris ou de province, sortie "Evry-Bondoufle", suivre centre N 104 (La Francilienne) : direction Evry Bondoufle Centre



Accueil des exposants : 0 6 H 0 0 Exposition de 07 H 00 à 17 H 00

Dossier complet à envoyer par courrier avant le 12 Juin 2026 en mairie –

COMITE DES FETES : Mairie de Bondoufle – 43, Rue Charles de Gaulle – 91070 Bondoufle

: 6 € (TTC) le mètre linéaire jusqu'au 29 Mai midi 2026

: 7 € (TTC) le mètre linéaire dès le 1er Juin 2026

(Réservation minimum de 2 mètres – à 15 mètres)

(Voiture = 5 mètres) – (Camionnette 7 mètres)

**ORGANISE PAR LE COMITE DES FETES ET AVEC LA PARTICIPATION DE ST DENIS ST
FIACRE POUR LA BUVETTE**

Nom et prénom (du responsable du stand):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : **Date de dépôt** :

Je désire participer à la brocante vide grenier du Comité des Fêtes et déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation disponible auprès du comité des fêtes, et notamment je déclare :

1°) pour les particuliers : ne pas vendre d'articles neufs et ne faire que 2 vide-greniers brocante par an

2°) pour les professionnels : un numéro de registre des métiers est obligatoire (avec factures justificatives).

Nombre de mètres linéaires loués : x € =

**NOM du PORTEUR du CHEQUE IDENTIQUE AU NOM DE LA RESERVATION
(Chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes)**

RESTAURATION sur PLACE (sous réserve)

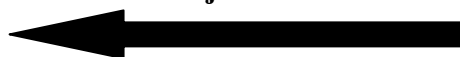
PHOTOCOPIE recto verso OBLIGATOIRE

..... : carte d'identité *
Pièce d'identité produite : passeport *
..... : permis de conduire *
N°

Délivré le :

Par la préfecture de :
** au choix mais à l'adresse actuelle*

Dossier non valable si cette case n'est pas remplie
entièrement et si le dossier n'est pas signé.
à joindre au dossier



OBLIGATOIRE

Ci-joint un chèque de.....€
libellé à l'ordre du Comité des Fêtes
SIGNATURE
(obligatoire)

**Extrait du règlement : Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries sans arrêté préfectoral
Annulation interdite sauf cas de force majeure avec justificatif officiel**

Plus d'entrée de véhicule après 08h00 - Interdiction de tout exposant vendant de la restauration alimentaire. Le placement se fait dans l'ordre des dates de réservation dans la mesure du possible.

DEPART INTERDIT DES EXPOSANTS AVANT 17 H 00